



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 30

28 juillet 1971

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ DE REVENU FAMILIAL AMÉLIORÉ

Avant que le Parlement n'ajourne pour l'été, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro a présenté à la Chambre un rapport sur les progrès réalisés à l'endroit du Régime de sécurité de revenu familial, par suite des discussions prolongées avec les provinces au cours des récents mois.

Voici le texte partiel de la déclaration de M. Munro à cette occasion:

Au moment où le Livre blanc a été présenté à la Chambre, en décembre dernier, le ministre et ses représentants ont visité toutes les provinces, afin d'exposer et de discuter la nature et la portée des propositions fédérales avec les ministres et les fonctionnaires provinciaux. Ces propositions ont été

étudiées de nouveau lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social qui a été tenue en janvier dernier, et les provinces ont été invitées à cette occasion à faire valoir leurs opinions. A la suite des suggestions émises par les provinces, de même que par des organismes et des particuliers intéressés, le Gouvernement a apporté un certain nombre de modifications importantes dans ses propositions à l'endroit du Régime de sécurité de revenu familial. Ceci fait, le ministre et ses représentants ont de nouveau visité les provinces afin de discuter des modifications en question, et ces entretiens ont donné lieu à une nouvelle mise au point des propositions. Nous avons ensuite tenu une autre réunion des ministres du Bien-être social, au début de juin, afin de permettre aux provinces de discuter de cette dernière mise au point ainsi que d'autres questions touchant à la sécurité de revenu. Nous prévoyons maintenant qu'il sera possible très bientôt de mettre un terme à cette phase de la discussion inhérente à la technique adoptée dans le Livre blanc, et de procéder à la rédaction de la Loi.

Le Gouvernement fédéral a veillé tout particulièrement à ce que le régime fédéral s'adapte aux questions prioritaires et aux politiques sociales des provinces. Cette préoccupation est particulièrement importante dans le cas du Québec, puisqu'il s'agit de la seule province qui soit dotée d'un régime d'allocations familiales supplémentaires, qui administre ses propres allocations aux jeunes, et qui ait proposé un programme sélectif d'allocations familiales, similaire au régime fédéral. Les suggestions émises par le Québec, aussi bien que celles venant de l'Ontario et d'un certain nombre d'autres provinces, ont été précieuses en ce qu'elles ont contribué à l'amélioration du régime fédéral. En effet, le Régime de sécurité de revenu familial complétera et suppléera aux prestations et aux services de sécurité de revenu des provinces et il sera coordonné de façon efficace aux programmes provinciaux.

SOMMAIRE

Le Régime de sécurité de revenu familial amélioré	1
Le phare tournant: un nouvel avertisseur	3
Une décennie de découvertes et d'effervescence	4
Aide de la Saskatchewan aux réfugiés.....	4
Le "Nonsuch" visite la Place Ontario....	5
La Compagnie INCO en Indonésie	5
Centrale hydro-électrique en Malaisie	6
Recherche de nouveaux marchés pomicoles	6
Vente de blé au Pérou	6
Une équipe d'information dans l'Arctique	7
Nouvelles bourses du CNRC	7
Étude du coût des hôpitaux	8
L'emploi du bois dans la construction.....	8
Index mensuel	9